

PASH

Demande de
modification de PASH

Rapport de motivation

Commune de
Court–Saint-Etienne

Rue de Faux

2023

29 AOUT

in BW
Assainissement & Investissement

Rapport réalisé par in BW



1. Introduction

1.1. Localisation

Ce rapport présente l'étude réalisée sur une partie de la Commune de Court-Saint-Etienne en zone d'assainissement Autonome.

La Rue de Faux a été affectée en épuration individuelle au PCGE du 11/02/1998, et classée en régime d'assainissement autonome au PASH entré en vigueur le 2/12/2005. Aujourd'hui cette rue est égouttée.

Il s'agit d'une simple régularité administrative.

1.2. Cartes

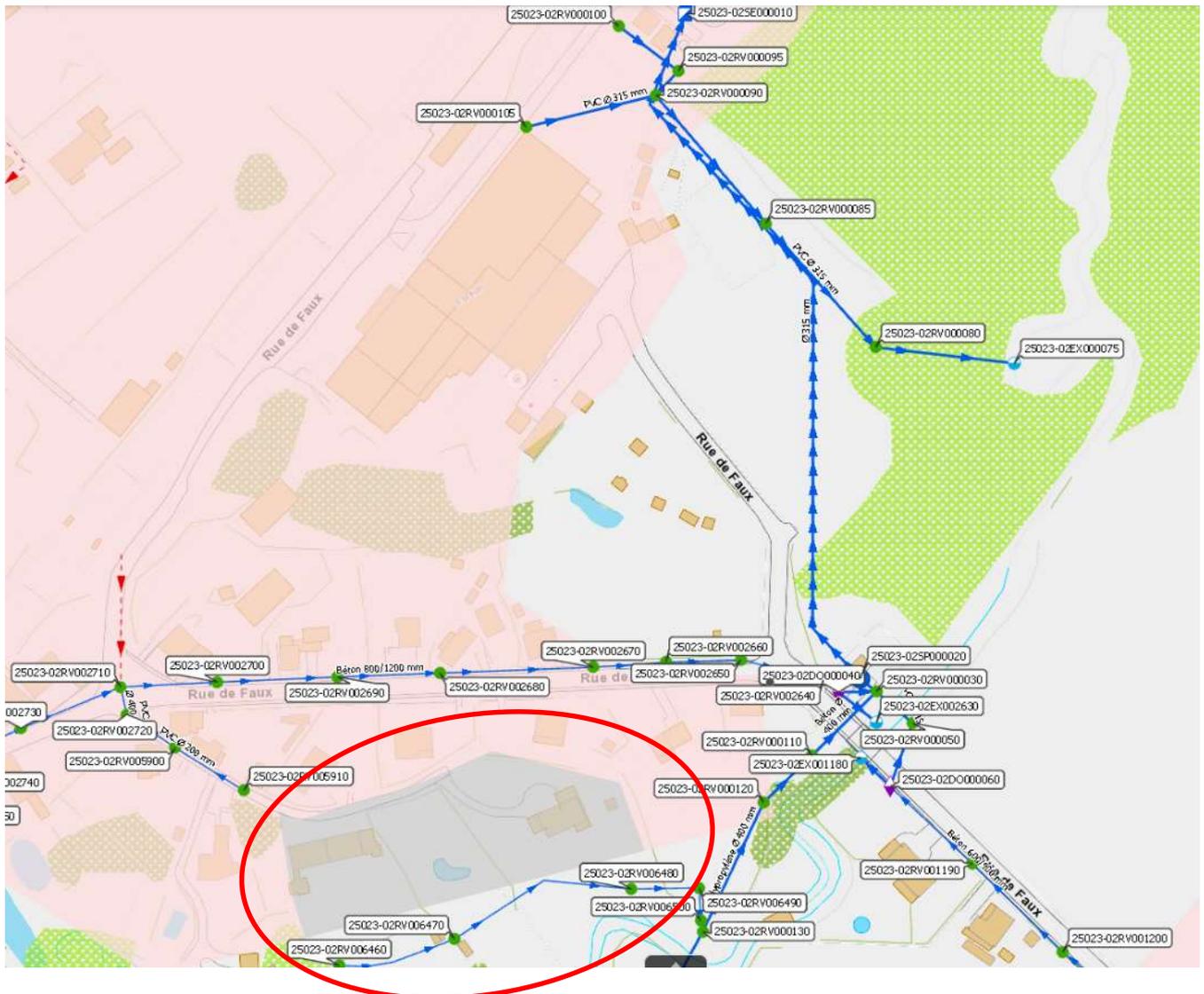


Figure1. Localisation de la zone concernée par la modification du PASH (zone entourée en rouge)

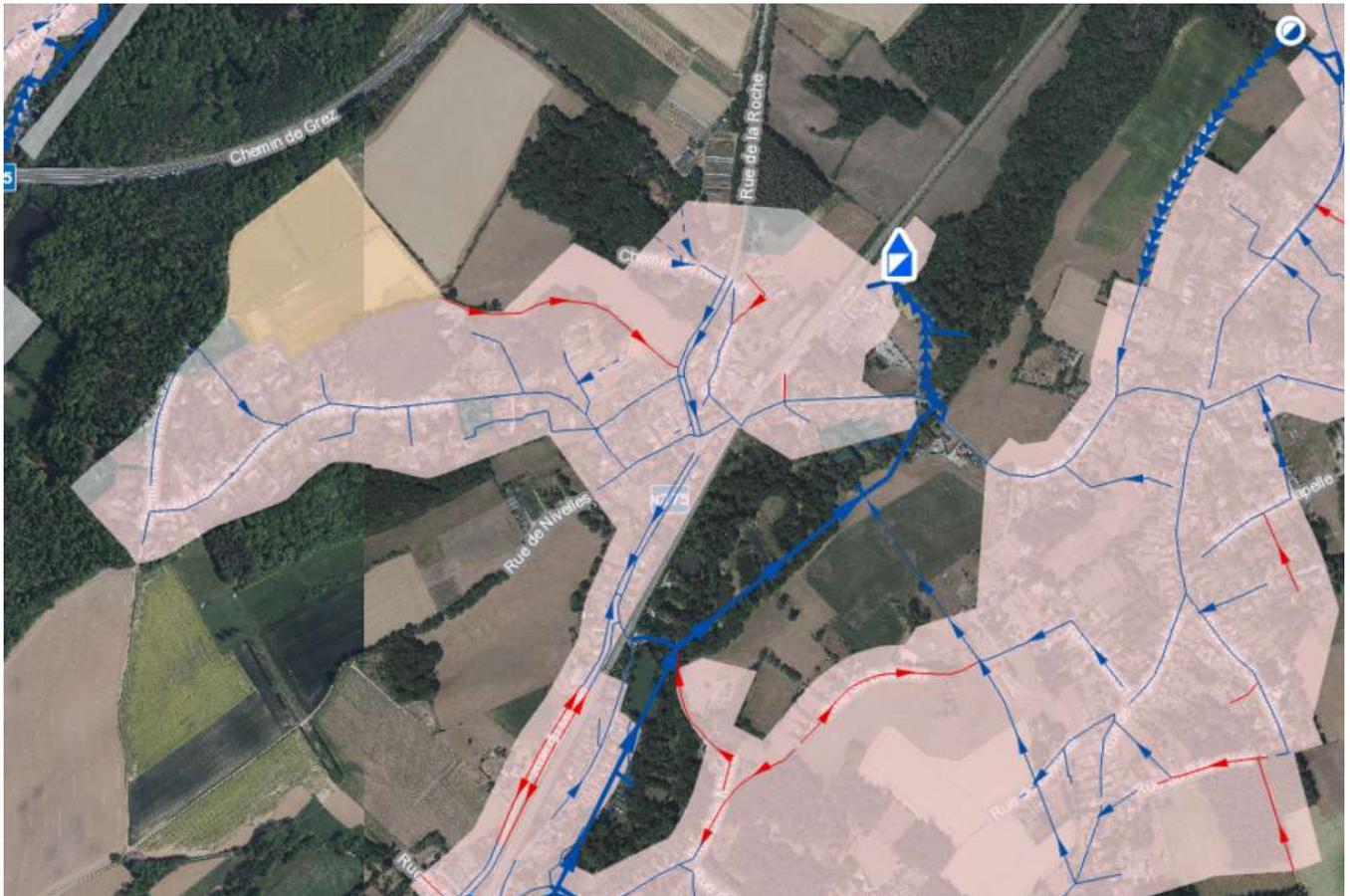


Figure2. Vue aérienne

2. Analyse de l'existant

Rue de Faux :

- Égouttage existant en fond de parcelle (année de construction : 2021) ;
- Collecteur de Sart-Messire-Guillaume existant ;
- La zone est collectée par la station d'épuration en service de Sart-Messire-Guillaume.

3. Proposition de solution

Etant donné l'existence du réseau d'assainissement (présence de réseau d'égouttage, d'un collecteur ainsi que d'une station d'épuration) il est proposé d'orienter la zone concernée en régime **d'assainissement collectif**

4. Annexes

- 4.1. Proposition de délibération
- 4.2. Carte de synthèse

4.1. PROPOSITION DE DELIBERATION

PASH de la Dyle-Gette – Modification partielle du plan
Commune de Court-St-Etienne – Rue de Faux

Modification du régime d'assainissement Autonome en régime d'assainissement
collectif

Vu que le PASH reprend les parcelles concernées par cette modification en régime d'assainissement autonome ;

Considérant que les eaux usées qui seront produites dans les parcelles ici concernées pourront être/sont déjà raccordées jusqu'à l'égouttage public présent en fond de parcelle et qui aboutit à la station d'épuration existante de Sart-Messire-Guillaume.

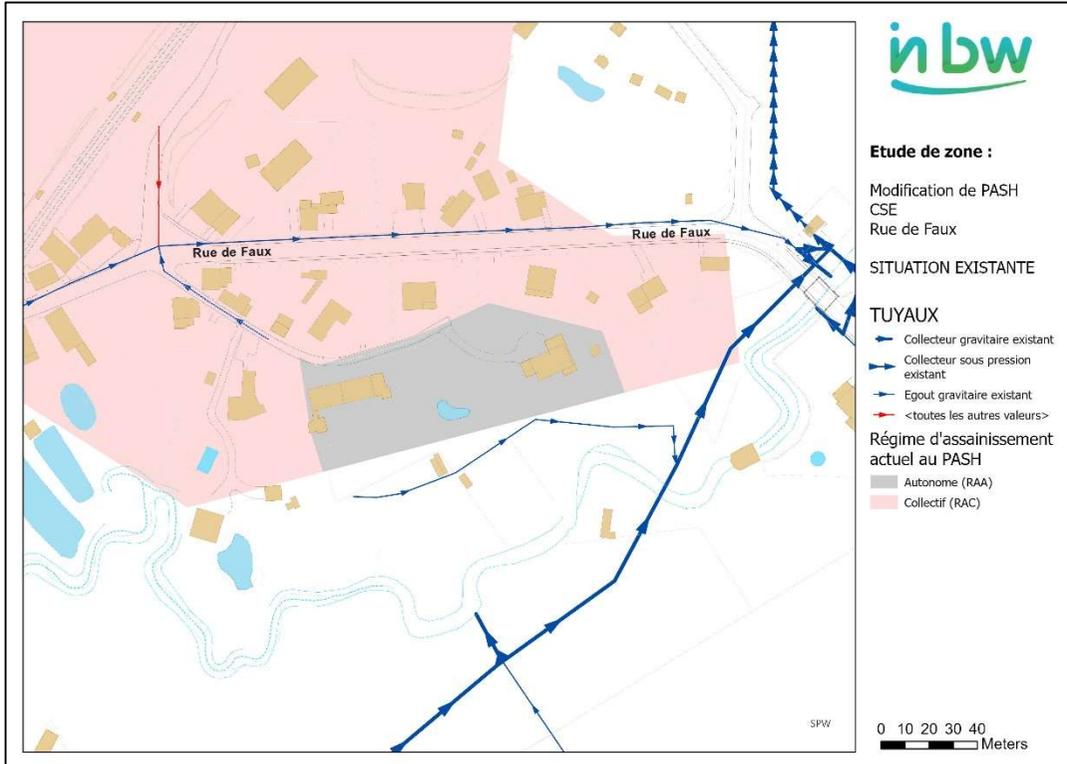
Vu les articles R.288 et 289 du Code de l'eau précisant la procédure de modification des PASH ;

Décision :

Le Collège communal charge in BW de solliciter la modification du PASH de Dyle-Gette afin d'appliquer le régime d'assainissement collectif à une partie du village de Court-St-Etienne suivant la carte ci-annexée.

4.2. Carte de synthèse

Situation actuelle



Situation projetée

